



INSTITUTION JEANNE D'ARC - RABAT

Protocole sanitaire mis en place à partir du 07 Septembre 2020

Toutes les mesures énoncées ci-dessous sont provisoires et peuvent être revues selon les instructions données par le MEN, le Ministère de la Santé ou l'ECAM en fonction de l'évolution de la situation sanitaire locale.

Règles générales :

- Des affiches de sensibilisation portant sur les mesures de protection contre le Covid 19 seront largement diffusées à toutes les portes d'accès et à l'intérieur de l'école : rappel des mesures de distanciation sociale, port du masque obligatoire pour tous les adultes, lavages des mains...
- Les agents de sécurité se trouvant au niveau du parking du personnel continueront à mesurer la température corporelle de chaque membre du personnel comme cela se fait depuis mars 2020 et mesureront la température des élèves aux portes d'accès situées rue Abou Hanifa.
- L'accès à l'administration sera limité aux parents se présentant pour le retrait de documents ou après l'autorisation d'une personne de l'administration. Le filtrage est effectué par les agents de sécurité
- Tous les adultes présents dans l'établissement doivent porter un masque (enseignants, autres personnels, visiteurs, parents)
- Les élèves doivent porter un masque à partir de la classe de 5^{ème} Année Primaire
- Les parents sont tenus de vérifier la température de leur enfant avant l'entrée à l'école. Les parents s'engagent également à mettre à jour les vaccinations de leur enfant.
- L'accès sera interdit à tout élève présentant une température supérieure à 37.5 degrés
- Les élèves et les adultes devront respecter les consignes sanitaires. Les enseignants et les responsables de la vie scolaire sont chargés de présenter ces consignes aux élèves, de les rappeler régulièrement et de les faire respecter
- **Les services de restauration scolaire et les activités parascolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.**
- **Le service de la garde sera fonctionnel à partir du 14 Septembre.** Les inscriptions à ce service se feront du 07 au 11 Septembre. Les responsables de la société Eveil et Développement assurant le service de garde s'engagent à respecter les règles sanitaires édictées dans ce document.

Gestes barrières à respecter par tous

- Distanciation physique : ne pas serrer la main, ne pas embrasser, distance d'au moins 1 mètre entre 2 personnes
- Dès l'entrée dans l'établissement, se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut au gel hydroalcoolique
- Porter un masque à changer régulièrement selon son type
- Ne pas se toucher le visage surtout le nez et la bouche
- Tousser et éternuer dans le coude ou dans un mouchoir jetable
- Des tapis désinfectant seront disponibles aux portes d'accès à l'école

Concernant les enseignants et le personnel :

Le personnel ne devra pas se rendre à l'école en cas de symptômes évocateurs du Covid 19 (toux, difficultés respiratoire, fièvre...) ou en cas de contact avec un cas confirmé. Il conviendra d'informer immédiatement la Direction.

Le lavage des mains à l'eau et au savon est obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement. Il devra être répété tout au long de la journée de travail. Il sera toujours privilégié par rapport à l'utilisation du gel hydroalcoolique qui sera disponible, mais qui devra être utilisé seulement en cas d'impossibilité de se déplacer au bloc sanitaire. Le port du masque est OBLIGATOIRE en permanence. Il doit être bien porté, couvrir le nez, la bouche et descendre sous le menton.

Les enseignants ne devront pas hésiter à envoyer à l'infirmerie un élève présentant le moindre symptôme suspect : toux, fièvre, mal de tête...

Il conviendra d'éviter les rassemblements au moment de la pause repas du personnel.

Eviter le partage d'outils de travail. En cas de nécessité, le matériel devra être désinfecté après usage.

Limiter le nombre de personnes dans les salles des enseignants ou de repos

Les réunions en présentiel seront limitées au maximum. Si une réunion est indispensable, il faudra :

- utiliser une salle de grande capacité permettant de respecter la distanciation
- laisser un siège vide entre chaque participant (1 mètre)
- aérer le plus possible la pièce
- port du masque obligatoire

Les élèves

Les élèves sont tenus de respecter les règles d'hygiène imposées par l'école. Les parents doivent être informés de ces mesures avant la rentrée scolaire. **Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves à partir de la 5 AP.**

Les masques doivent être fournis par les parents. L'élève doit avoir des masques en réserve dans son cartable en cas de besoin.

Les élèves doivent venir à l'école avec une bouteille d'eau portant leur nom. Il est interdit de boire au robinet des sanitaires. Ils ne sont pas autorisés à partager leur repas avec leurs camarades de classe.

La température des élèves sera prise à toutes les entrées de l'école. L'accès aux salles de classes sera autorisé si la température est inférieure ou égale à 37,5° C.

Des circuits seront établis pour la circulation des élèves à l'entrée du matin, durant les récréations et à la sortie pour éviter les regroupements.

Les élèves ne sont pas autorisés à se déplacer dans l'école pour se rendre dans une autre classe que la leur (prêt de matériel...).

Chaque classe pourra accueillir un nombre limité d'élèves par séance. Ce nombre varie en fonction de la superficie de la classe et sera fixé en respectant la consigne d'un espace de 4m² par élève.

Les parents d'élèves

Le port du masque est obligatoire comme pour tous les adultes entrant dans l'école

L'entrée des parents du Primaire dans l'établissement le matin ne sera autorisée que le jour de la rentrée scolaire. Un seul des deux parents pourra accompagner chaque élève le matin ou venir le chercher en fin de journée. Les autres membres de la famille ne sont pas autorisés à entrer dans l'école. Il faut informer le personnel de service et les agents de sécurité se trouvant aux portes d'accès.

Les parents des élèves du Collège ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement.

En fin de journée, les parents sont priés de récupérer leur enfant et de quitter l'établissement dans les meilleurs délais pour éviter un nombre trop important de personnes sur le site et aux abords de l'école.

Les parents s'engagent à déclarer à la Direction de l'école tout cas avéré de Covid 19 touchant un élève, ses parents ou un membre de son entourage proche.

Entretien et désinfection des locaux

Le personnel de service assurera le nettoyage quotidien des classes, espaces de travail, bureaux, sanitaires avec les produits spéciaux en respectant les règles d'utilisation.

Une attention particulière sera apportée aux points de contact qui devront être désinfectés plusieurs fois par jour durant le temps scolaire et en fin de journée après le départ des élèves et du personnel (poignées de portes, interrupteurs, blocs sanitaires, rampes d'escaliers.....). Les blocs sanitaires seront de la même façon désinfectés plusieurs fois par jour.

La Direction